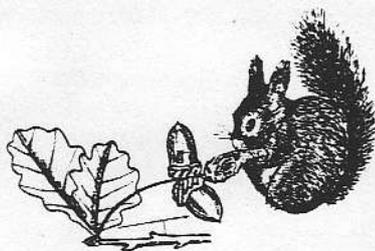


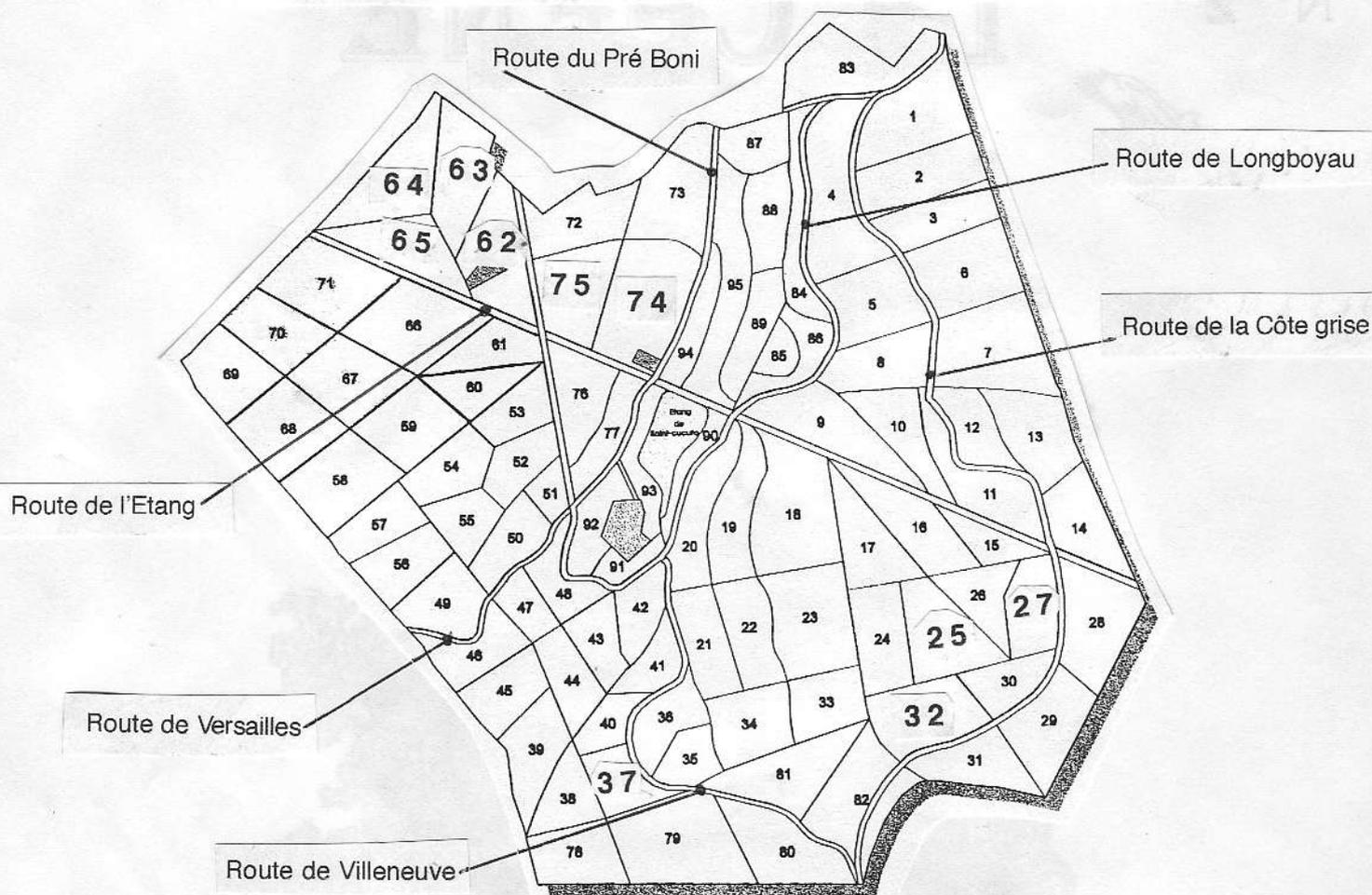
LE CHÊNE



Elle n'est pas utopique notre vision d'une forêt qui serait respectée, où la régénération ne serait pas synonyme de coupe rase, où dans chaque parcelle des arbres centenaires auraient droit de cité au milieu des jeunes peuplements, où le naturel remplacerait l'artificiel.

C'est ce que nous demandons parce que nous savons que cela est possible **à condition de vouloir évoluer dans les méthodes de gestion** et adopter une sylviculture respectueuse de la NATURE, de sa faune, de sa flore, de sa biodiversité, de son intégrité, ce que n'a pas respecté l'ONF depuis de trop nombreuses années.

SITUATION DES COUPES ACTUELLEMENT EN COURS.



Une réunion importante pour l'avenir de Saint Cucufa.

Dans notre journal No 4 nous évoquons les coupes prévues par l'ONF en 1996/1997 et attirons plus particulièrement l'attention sur l'abattage programmé de 35 chênes centenaires dans 4 parcelles de notre forêt.

Ces 4 parcelles (25,27,32,37), qui devaient être exploitées en 1996 ont bénéficié d'un sursis temporaire dû sans doute à nos différentes interventions mais aussi au retard pris dans les opérations précédentes.

Afin de faire connaître les projets de l'ONF nous avons rencontré des journalistes du Courrier des Hauts-de-Seine, du Parisien et de la revue Combat Nature. Certains de ces articles ont été affichés sur le panneau des associations, sous l'abri près de l'étang.

Le 7 octobre dernier nous écrivions à Messieurs les Maires de Rueil et de Garches (1) pour leur signaler cette prochaine intervention brutale et leur demander de bien vouloir nous aider à y surseoir afin d'en discuter les modalités avec le gestionnaire. Leurs courriers au Ministre de L'Agriculture Monsieur Philippe Vasseur, au Directeur général de l'ONF Monsieur Jean-François Carrez et au Chef du service départemental Madame Marie-Laurence Madignier conduisirent à une réunion de concertation à la Mairie de Rueil, le 21 novembre dernier.

Au cours de cet entretien, en présence de Messieurs Jacques Baumel, Jacques Gautier, Alain Le Provot (Directeur de l'environnement), Bernard Barry (Directeur des espaces verts), Yves Richer de Forges (Directeur régional de l'ONF) de Mesdames Marie-Laurence Madignier et Françoise Mérier (Chef de groupe technique) il nous avait été accordé la "grâce" de 11 chênes sur les 35 devant être abattus. Le "cadeau" peut paraître certes bien mince, mais l'ONF s'est engagé à ce que, après cette coupe, les quelques 230 restant sur les 4 parcelles soient conservés au delà des limites d'exploitabilité et <<..pourront mourir de vieillesse s'il ne sont pas devenus dangereux.>> Ceux qui malheureusement sont promis à la tronçonneuse devraient être abattus avant le 15 avril et se déterminent comme suit: **6 dans la 25, 6 dans la 27, 3 dans la 32, 9 dans la 37.**

D'autres décisions ont été envisagées et notamment celle de revoir l'aménagement. Celui-ci avait été conçu en 1984 pour être appliqué jusqu'en 2008. Un autre, qui tiendrait compte de nos critiques, devrait voir le jour dans 2 ans, temps nécessaire pour son établissement.

Nous rappelons que <<l'aménagement d'une forêt est le document qui fixe les objectifs à atteindre et planifie pour une durée de 10 ou 25 ans les interventions (coupes et travaux) de toutes natures, nécessaires ou souhaitables>>.

Nous veillerons à ce que les coupes à blanc (coupes rases) sur des parcelles entières, véritable désastre écologique et esthétique, soient définitivement abandonnées.

Il serait grand temps que notre forêt soit enfin à l'abri de tout acharnement sylvicole.

Ayant été plusieurs fois déçus par des promesses verbales, nous avons demandé à Monsieur Yves Richer de Forges de bien vouloir nous confirmer par courrier les dispositions prises lors de cette réunion.

A propos des coupes prévues en 1995/96: (notre journal No 2)

Les coupes actuellement en cours dans les **62, 63, 64, 65** auraient dû être commencées fin 1995.

A en juger par les appels téléphoniques et le courrier que nous avons reçus, nombreux sont ceux qui ont été choqués en découvrant la **65**.

Cette parcelle triangulaire de 2 ha 40, composée en grande partie de châtaigniers, a subi une coupe de taillis (recépage). Trois "bouquets paysagers" ont été conservés dans les angles. Il est fort regrettable que l'intervention ait été aussi vigoureuse, même si le taillis existant était, au dire de l'ONF, vieillissant et en mauvais état.

Un tel "nettoyage" s'avérait-il vraiment nécessaire alors que l'on nous annonce une volonté de changement? Les explications fournies par les responsables ne nous ont pas convaincus.

La coupe de taillis se définit au nombre de baliveaux laissés à l'hectare, les baliveaux étant les jeunes tiges ou rejets qui repoussent des souches sous forme de cépées. Beaucoup auraient pu être maintenus sans inconvénient là où les éclaircies sont particulièrement choquantes. Néanmoins, si l'on examine les "rescapés", on s'aperçoit que certains avaient été marqués (martelage) en 1993 et auraient donc dû être abattus. Le spectacle aurait pu encore être pire! Les quelques chênes présents y ont été cependant sauvegardés ainsi que les 4 gros châtaigniers et les 4 bouleaux que nous avons repérés en novembre 1995 (une marque de peinture blanche sur le tronc) pour qu'ils soient conservés. (Notre journal No 3)

Les coupes dans les parcelles **62** et **64** sont des coupes d'amélioration et préparent à la régénération que nous espérons naturelle. On y a enlevé les arbres dépérissants et conservé certains arbres morts, debout. Il est en effet



Photo: D.G.

Parcelle 65

Nous espérons que le futur aménagement de l'ONF tirera leçon, pour l'avenir, de l'image regrettable qu'offre aux regards des amoureux de ce bois une telle coupe qui aurait pu tenir compte du paysage sans nuire pour autant au renouveau du taillis.

essentiel de garder quelques-uns de ces arbres (1 au moins par ha préconise l'ONF, ce dont il n'a pas tenu compte jusqu'à ce jour) car de très nombreuses espèces appartenant à la flore ou à la faune fongique y sont inféodées. Encore faudrait-il ne pas se contenter de les choisir parmi les baliveaux ou les bouleaux en passe de disparaître, mais de conserver des sujets de dimensions importantes qui se décomposent plus lentement et permettent le développement de certaines espèces dont le cycle de reproduction s'étale sur de longues années.

Les grands arbres sénescents sont également des biotopes de grande importance pour d'innombrables espèces de vertébrés et d'invertébrés. Nous souhaiterions en rencontrer dans les nombreuses "pépinières made in ONF".

Ne perdons pas de vue que St Cucufa est avant tout une forêt, pas un parc et que par conséquent il ne faut pas s'étonner d'y trouver des arbres morts, debout ou abattus (chablis). Ils sont indispensables à la richesse et au maintien de la diversité de certaines espèces d'insectes et de leurs prédateurs. Leur présence dans un peuplement d'arbres sains, parmi les ronciers, dans des parcelles que d'aucuns aimeraient voir mieux entretenues, donne un peu d'authenticité à la forêt. Ne nous en plaignons surtout pas!

La **63** a été traitée en balivage. Les coupes de baliveaux y sont peu importantes. Les arbres adultes ont été respectés.

Ces travaux sont menés en régie, c'est à dire que les parcelles n'ont pas été proposées à la vente mais que l'ONF en assume la coupe et le commerce des bois, ce qui nous permet de pouvoir intervenir après martelage. Ceci est difficilement possible dès lors que des exploitants forestiers se sont portés acquéreurs.

Il est à remarquer que les bois sont débardés à cheval, à proximité des chemins, sans l'intervention de tracteurs au milieu des parcelles, comme nous avons pu le déplorer à l'automne 1994.

Ces différentes observations nous donnent à penser que les actions menées auprès de l'ONF par un grand nombre d'associations, de scientifiques et de spécialistes en écologie commencent à être prises au sérieux. Nous nous garderons bien cependant de relâcher notre attention aussi longtemps que la volonté d'évolution du gestionnaire ne sera pas évidente et irréversible.

Les parcelles 74 et 75 ont été vendues à un exploitant forestier et seraient éventuellement les 2 dernières à être exploitées d'ici le 15 avril.

Il nous a été assuré qu'aucune autre coupe d'arbres en âge d'exploitation ne serait entreprise avant 2 ans, date de démarrage du nouveau plan d'aménagement.

Classement en Site protégé.

Le 8 octobre dernier, une réunion de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, avait lieu à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Monsieur Jacques Gautier évoque les coupes de l'ONF dans le bois de Saint Cucufa et notamment la décision prise sans concertation ni information d'abattre 35 chênes centenaires.

"Les membres de la commission déplorent que le domaine de l'Etat soit toujours géré sans information et le Président estime que, dans le cadre des discussions menées actuellement sur la réforme des services de l'Etat, la question doit être posée de savoir si l'ONF peut continuer à fonctionner comme auparavant, notamment dans les régions périurbaines où les forêts ont une valeur culturelle un peu particulière" (2)

Mr Markiewicz, Inspecteur des Sites à la Direction Régionale de L'Environnement suggère que l'association des Amis du Bois de Saint Cucufa prenne l'initiative de la demande de classement en Site protégé.

Notre courrier demandant cette protection lui a été adressé le 23 janvier dernier.

Nettoyage de Printemps:

Pour la troisième année consécutive et à l'initiative du Ministère de l'Environnement, nous organisons, avec les Amis de la Terre de Rueil, le ramassage des débris et autres carcasses que l'on ne devrait pas trouver en forêt mais que des personnes peu scrupuleuses abandonnent sans vergogne.

Il est certes peu logique que ce soit à ceux qui respectent la Nature de la débarrasser de ces tristes présences, mais pourquoi ne pas consacrer quelques heures à essayer une fois encore de développer chez des irresponsables le sens de " l'éco-citoyenneté" ?

Si vous vous sentez concernés, rendez-vous à l'étang de St Cucufa le dimanche 23 mars à 14h30.

Des sacs-poubelle et des gants seront mis à disposition de chacun.

Notre adresse sur INTERNET: <http://www.imagnet.fr/-forest/ABSC.html>

R.C.

Extraits du courrier demandé à l'ONF lors de notre réunion du 21 novembre 1996 (adressé à Monsieur Jacques Baumel et signé par le Directeur général de l'ONF)

Monsieur le Ministre,

A la suite de notre échange de courriers relatifs à la gestion de la forêt domaniale de la Malmaison, vous avez bien voulu recevoir M. Yves Richer de Forges et Mme Marie-Laurence Madignier, directeur régional et chef du service départemental de l'Office des Forêts.

Cet entretien qui regroupait élus, représentants d'associations, responsables techniques municipaux, a été l'occasion d'échanges utiles. Les forestiers ont pu mesurer à nouveau votre engagement personnel en faveur de la protection des espaces verts et plus particulièrement de la forêt.

Celle-ci doit être à la fois accueillante et rester une véritable forêt, lieu de dépassement et de régénération des populations urbaines.

Les objectifs de la gestion apparaissent bien être partagés par tous les partenaires mais les modalités mises en oeuvre ont été parfois trop brutales, souvent insuffisamment expliquées, donc mal comprises. (.....)

Dans la pratique, pour mieux mettre en valeur la beauté des vieux arbres, nous allons multiplier les parcelles dans lesquelles seront laissés en place les plus beaux chênes capables de vivre plus de trois ou quatre cents ans, âges rarement atteints dans la forêt actuelle. Par ailleurs, les nouvelles générations d'arbres seront obtenues par régénération naturelle, méthode plus progressive que les régénérations artificielles qui ont, dans le passé, heurté la sensibilité des promeneurs. La régénération naturelle favorise également une plus grande diversité des peuplements forestiers.

Très concrètement, nous limiterons l'exploitation à 25 arbres dans la coupe marquée dans les parcelles 25,27,32 et 37, les chênes restant sur pied étant destinés à demeurer en place le plus longtemps possible, cent, deux cents ans, voire plus sauf accident. (.....)

Enfin, pour que soit tirées leçons des actions des quinze dernières années et que les aspirations de notre société soient au mieux prises en compte, j'ai demandé au service forestier d'étudier et rédiger un nouvel aménagement forestier pour la forêt de la Malmaison. Ce document sera le guide de l'action du forestier mais aussi la source d'une bonne communication en direction de tous les acteurs concernés.

Ainsi, l'Office des Forêts s'engagera pour l'avenir à une gestion toujours plus exemplaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Jean-François CARREZ

(1) La municipalité de Vaucresson qui paraissait pourtant concernée (voir notre No 4) n'a pas jugé bon de manifester son soutien et est restée muette malgré nos nombreux courriers.

(2) Extrait du compte-rendu de la réunion.